



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1182**

---

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**OBJET : CULTURE - MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2010/2011**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaients Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Jean CHORRO

**Excusés sans pouvoir :**

M. Henri MATAS, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 15/11/10

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Patricia LARNAUDIE

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : CULTURE - MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2010/2011 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La convention d'exploitation du Casino, approuvée par une délibération du Conseil Municipal du 18 juin 1998, exige, dans son article 12, qu'en contrepartie de l'autorisation des jeux qui lui a été accordée, le Casino fournisse un effort artistique spécifique. Celui-ci consiste à organiser, en accord avec la Ville, des Manifestations Artistiques de Qualité.

De par la convention précitée, le délégataire doit souscrire, à titre principal, un contrat de co-production avec le Festival International d'Art Lyrique, mais il peut également choisir d'autres co-producteurs dont les programmes sont soumis à l'agrément de la Ville. C'est d'ailleurs « pour satisfaire à cette obligation » que, conformément aux alinéas 4 & 5 du même article, le contrat de coproduction (est) conclu en présence de la ville d'Aix ».

Pour la saison 2009/2010, le Ballet Preljocaj a été collectivement retenu comme co-producteur dans le cadre des « M.A.Q. » en sus du Festival International d'Art Lyrique.

Une convention a été conclue entre le Casino et le FIAL, ainsi qu'entre le Casino et le Ballet Preljocaj afin de définir les participations du Casino dans la prise en charge du déficit de chacune de ces structures. Les termes de la Convention ont été acceptés lors de la séance du Conseil du 22 octobre 2007, à savoir 30,6% de déficit pour le FIAL et 25% pour le Ballet Preljocaj, sachant que la participation minimum du Casino est égale au montant correspondant au taux maximal d'abattement plafonné à 5%.

Pour rappel, cette participation autorise le Casino à bénéficier d'un abattement supplémentaire de 5% sur le produit des jeux. Cet abattement est accordé par le Ministère des Finances après avis d'une Commission ad hoc.

L'avis du Conseil Municipal sur la qualité des représentations est également requis dans le dossier de demande d'abattement.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONSTATER** pour la saison 2009/2010, le caractère d'exceptionnelle qualité des manifestations organisées tant par le Festival International d'Art Lyrique que par le Ballet Preljocaj auxquelles le Casino a participé ;
- **RECONDUIRE** le dispositif dans des termes identiques et avec les mêmes acteurs, à savoir le FIAL et le Ballet Preljocaj, pour la saison 2010/2011.

**2010.1182 - CULTURE - MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2010/2011**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 3</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**